

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2013

L'an 2013, le 8 février, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Madame Louisa Loyer, Adjointe, de Messieurs Armand Dedieu et Georges Masfranckx, adjoints, de Mesdames Anne Bernstein et Dorothee Boudine, de Messieurs Gérard Barrier, Jean-Pascal Descamps et Dominique Fasse formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Dominique Fasse, est absent excusé, pouvoir pour Monsieur Christian Bago.

Monsieur Michel Noirault est absent excusé.

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Avant de commencer la séance, Monsieur Christian Bago fixe, après accord des intéressés, différentes dates de réunions:

- Mercredi 6 mars à 10h pour la commission CCID
- Samedi 6 avril à 9h30 pour la présentation du Budget
- Vendredi 12 avril à 19h pour le conseil municipal pour le vote du Budget

Monsieur Bago, Maire, énonce l'ordre du jour

### **1. Approbation du PV du 30 novembre 2012**

### **2. Affaire Pesch, rectificatif et suite du dossier**

Le courrier de Monsieur et Madame PESCH du 20/01/2013 a été lu intégralement à l'assemblée.

- Monsieur le Maire reconnaît avoir fait une confusion et une mauvaise interprétation lors de la lecture du paragraphe 2 de l'Ordonnance de la Cour Administrative d'Appel de Versailles et prie Monsieur et Madame PESCH d'accepter ses excuses pour avoir écrit dans le dernier compte rendu de conseil du 30 novembre 2012 que « *Monsieur Pesch est contraint de verser 6000€ à la Commune* »

Plus précisément, Monsieur et Madame PESCH demandaient au tribunal que la commune de Breançon soit condamnée à leur verser 6000.00€ au titre de l'article L.761-1 du Code de la Justice Administrative et nous avons compris l'inverse .

Par conséquent Monsieur et Madame PESCH ne sont pas contraints de verser la somme de 6000€ à la Commune.

Par contre la Cour Administrative d'Appel de Versailles précise que la requête de Monsieur et Madame PESCH est irrecevable et ordonne « que la requête présentée par Monsieur et Madame PESCH est rejetée » et par conséquent la commune de Breançon n'est pas tenue de verser 6000.00€ à Mr et Mme PESCH.

Suite à cette décision, Monsieur et Madame Pesch demandent un recours au CONSEIL D'ETAT. Monsieur Armand Dedieu explique que le jugement se fera alors sur la forme du jugement et non plus sur le fond.

### **3. Plateau ralentisseur rue de l'église**

Le Conseil s'est prononcé favorablement par délibération 2012-14 du 7 septembre 2012 à la mise en place d'un plateau ralentisseur rue de l'Eglise (D64). Cependant, le Directeur du Service Routier du Vexin, Monsieur Albin, déconseille ce type d'aménagement car :

- le plateau doit faire un minimum de 15 mètres, sans les rampants, et la section est ici trop courte
- les risques de nuisances sonores et de vibrations sont importants compte tenu de la proximité des habitations et des murs de clôture.

Il préconise plutôt un renforcement de la signalisation horizontale. De plus le Conseil Général a voté une opération sur la D64 pour l'élargissement du carrefour avec la RD190 (Mais le budget n'est pas alloué sur 2013), qui pourra intégrer la section proche de l'église. Les propositions de projet seront présentées afin d'être validées par le Conseil Municipal.

D'autre part, la commune a commencé les travaux d'abattage des 2 arbres et l'enlèvement de la lisse en béton, le déplacement de la borne d'incendie par Veolia est prévu entre le 13 et le 20 février.

### **4. Aire de jeu**

Madame Louisa Loyer, Maire-Adjointe, présente les résultats de la concertation des Bréançonnois concernant l'implantation éventuelle d'une aire de jeu place de l'église : Sur 52 réponses, 21 sont favorables, 29 défavorables et 2 sans opinion.

Les commentaires concernent :

- l'inquiétude face aux nuisances sonores
- le maintien du terrain de boules existant
- l'intérêt pour une aire adaptée aux petits
- la compatibilité avec l'église classée

Le Maire, Christian Bago souhaiterait le maintien du terrain de boules dans son intégralité. Il précise qu'une aire dédiée aux moins de 6 ans est à étudier car peu coûteuse et peut être installée à droite du terrain de boules et ne nécessite en principe pas l'avis de la Commission de Sécurité.

### **5. Ecole de la Murette**

Suite à l'utilisation ponctuelle par la Commune du restaurant scolaire, le Maire et certains conseillers ont constaté des dysfonctionnements par manque de surveillance technique de ces locaux. Ils suggèrent la création d'une commission d'Hygiène et de Sécurité composée d'élus et de parents d'élèves

Monsieur Armand Dedieu, Maire-Adjoint et ancien Président du RPI, estime que cela est du ressort du RPI. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition. La Mairie informera par courrier le Président du SIRSBHN pour lui demander de mettre en application cette mesure indispensable pour le bien des enfants et la pérennité des bâtiments.

Madame Dorothee Boudine précise qu'il serait souhaitable aussi que le personnel du SIRSBHN soit formé aux normes d'hygiène en vigueur.

## **6. Fête de la Pomme et plantation d'un verger au Rosnel**

La 15<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Pomme se déroulera sous l'égide du PNR à Bréançon, mi-novembre 2013.

Au programme :

- plantation d'un verger au Rosnel sur un terrain communal (intersection rue du Paradis/ rue de la Gleurie), soit environ 10 pommiers sur 500m<sup>2</sup>. Le coût sera proche de 1 100€ avec une subvention de 70% du montant par le PNR
- rue du Moulin, de nombreux stands d'activités comme la fabrication de jus de pomme, diaporama, cours de taille etc.
- un déjeuner campagnard est prévu sur réservation dans le restaurant scolaire.

Vu l'organisation de la Fête de la Pomme à Bréançon en Novembre 2013,

Vu que la Commune de Bréançon est propriétaire de la parcelle cadastrée AD 63 au Hameau du Rosnel, d'une superficie de 4 a 60 ca

Vu la prise en charge à 70% du coût de la plantation par la Parc Naturel Régional,

Les membres du Conseil Municipal délibèrent à l'unanimité favorablement à la plantation d'un verger sur la parcelle cadastrée AD 63.

## **7. Divers**

- A. Abribus : Suite à une visite en mairie et un courriel adressé aux conseillers, M. JAGOT LACHAUME résidant rue de l'Eglise s'inquiète du projet d'installation d'un abribus pour les collégiens et lycéens à la sortie du bourg à droite en direction de Grisy et ce en raison des risques que certains véhicules dépassent le bus à l'arrêt. Le Maire informe que cela ne se fera qu'après concertation et accord du Conseil Général, de la compagnie Céobus et de la gendarmerie
- B. Stationnement rue du Moulin : la présence de plots verts empêchant le stationnement devant le n°2 rue du Moulin et facilitant le passage de véhicules importants, a suscité des réactions de la part de M. et Mme MILLER/GIORGETTI qui avaient cru comprendre que leur implantation était définitive. Le Maire rappelle que la mise en place de ces plots a fait l'objet d'une délibération du conseil et qu'ils sont là provisoirement, ils seront remplacés ultérieurement par une jardinière en pavé ou en pierre.

- C. Demande de subvention par le Judo club de Marines : Le président du Judo club qui est bréançonnois a informé Madame Louisa Loyer que le club compte 175 adhérents dont 7 bréançonnois. Il sollicite une subvention de 10€/adhérent. Le Maire n'est pas favorable à cette requête car l'acceptation par la commune de Breançon créera un précédent qui encouragera les très nombreuses associations de Marines auprès desquelles ont adhéré des Breançonnois à faire de même. Monsieur Armand Dedieu rappelle que les recettes de la Communes diminuent d'année en année alors que les dépenses augmentent (comme la création de la nouvelle gendarmerie à Marines, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires...). Le Conseil délibère donc sur le principe de l'attribution de subvention aux associations : 4 voix pour et 5 voix contre.  
Ce dossier sera revu lors de l'élaboration du Budget.
- D. Travaux dans les logements du Presbytère : Suite à un dégât des eaux en mai dernier, Monsieur Georges Masfranckx, Maire-Adjoint explique que les logements du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage ont été endommagés : pour le 1<sup>er</sup> étage, les experts estiment les coûts à 1651€ pour le plancher, pour le RDC, 1904€ pour la plomberie et 1861€ pour la peinture. Une réunion avec notre assureur MMA est programmée pour connaître le niveau de prise en charge. A l'avenir, ce bâtiment nécessitera un programme d'investissement pour des travaux internes et externes.
- E. Voirie : Monsieur Georges Masfranckx informe le Conseil que les dégâts dus au gel rue du Val ont été réparés. Certains habitants du Faÿ se sont plaints de trous rue du Sausseron suite aux travaux de construction des maisons du lotissement de l'Orée du Bois : une opération de rebouchage est prévue lorsque les conditions climatiques seront meilleures. En raison de son état la réfection totale de la rue su Sausseron devra être envisagée dans les années à venir.
- F. Illuminations de Noël : elles devaient être retirées début février mais la nacelle est tombée en panne
- G. Remerciements : M. et Mme Lepage, Mme Muxonat ont fait part de leurs remerciements pour les colis des anciens et le repas.
- H. A l'attention du conseil municipal a été adressé le faire-part de mariage de M. Philippe Zalewski et Mme Annick François pour le vendredi 10 mai à Bréançon
- I. Présentation du Tardillon : Madame Louisa Loyer présente le nouveau journal de l'association ABCD

## **8. Projet nouveau site web (UMVO)**

Monsieur Lionel Godet a commenté le projet de l'UMVO : « Les communes du Val d'Oise sur le Web ». Le but était de sensibiliser le Conseil Municipal pour l'élaboration des spécifications nécessaires à la création du nouveau site.  
Le Conseil Municipal fera donc parvenir ses souhaits et ses choix à Lionel Godet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00